#### DEC140733DR04

Délégation de signature à *Monsieur André De LUSTRAC*, directeur de l'unité *UMR8622* intitulée *Institut d'électronique fondamentale*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription IIe-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale », dont le directeur est Monsieur André De LUSTRAC ;

# **DECIDE:**

# Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur André De LUSTRAC, directeur de l'unité UMR8622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte;
- 2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est reguis.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André De LUSTRAC, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER, directeur de recherche, Monsieur André THEMELIN, ingénieur de recherche, et Madame Sylvie LAMOUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse 91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30 E. 01 69 82 33 33

# Article 3

La décision n° **DEC121328DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 février 2014

Véronique DEBISSCHOP Déléguée régionale île-de-France Sud

Monsieur André De LUSTRAC

Monsieur André THEMELIN

, , ,

Madame Sylvie LAMOUR

Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER